



Commune de Tannay

Tannay, le 29 mars 2018/dr/ak/10.03

Préavis N° 22

Au Conseil communal de Tannay

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE 90'000 CHF/TTC PRIS SUR LE FONDS DE REGULATION DISPONIBLE, POUR LE REMPLACEMENT DES FENETRES ET DES LUCARNES DES APPARTEMENTS DU CENTRE DU VILLAGE 2 ET PETITE-GATILLARDE 1

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le bâtiment du centre du village date de 1991. Les fenêtres et les lucarnes ont plus de 28 ans. Elles sont en bois avec du simple vitrage. Au cours des années, elles ont pris du jeu et ne ferment plus correctement d'où le gaspillage énergétique.

2. Le projet

Afin de réaliser des économies de chauffage et d'améliorer le confort des appartements, la Municipalité désire remplacer les fenêtres et lucarnes existantes par des fenêtres en PVC nouvelle génération avec verre triple.

3. Aspect financier

Les appartements de l'immeuble du centre du village ont été subventionnés par le canton en 1993 et leurs loyers se trouvent encore sous le contrôle du service du logement.

Dans ce cadre, le canton exige la création d'un fonds de régulation qui augmente chaque année pour l'ensemble des appartements de l'immeuble du centre du village. Ce fonds ne peut être utilisé que pour des travaux d'amélioration énergétique à savoir changement des fenêtres/des lucarnes/isolation du toit ou tout autre travail de ce type. A noter que la Municipalité a mis gratuitement à disposition le terrain.

Afin que la commune puisse se libérer de cette contrainte, nous devons utiliser le fonds de régulation communal qui se montera à 109'960.00 CHF au 31 décembre 2018. En principe le Canton prendra en charge le 70% du coût des travaux. L'immeuble sera alors libéré formellement par le canton et géré unilatéralement par la commune au marché libre dès que nous aurons envoyé une demande officielle.

Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY

◆ Téléphone 022 960 95 55 ◆ Fax 022 960 95 59 ◆ E-mail: greffe@tannay.ch ◆ www.tannay.ch
Ouvertures: mercredi et vendredi de 08 h 00 à 12 h 00

4. Prix

Trois offres ont été demandées pour les fenêtres. Après analyse des coûts et comparaison des propositions, l'entreprise Zurbuchen Frères SA à Eclérens présente le meilleur rapport qualité/prix. Le montant de ces travaux s'élève à 65'000.00 CHF/TTC.

En ce qui concerne les lucarnes et après analyse des deux offres demandées, les prix sont comparables. Cependant, certaines prestations sont plus détaillées dans le devis de l'entreprise Céleautoit à Nyon. Le montant de ces travaux s'élève à 25'000.00 CHF/TTC

Au total, le montant de ces rénovations s'élève à 90'000.00 CHF/TTC.

5. Décision

Ce montant est financé par le fonds de régulation.
A amortir au maximum sur 20 ans.

En conclusion,

- vu : le préavis municipal N° 22 relatif à une demande de crédit de 90'000 CHF/TTC pris sur le fonds de régulation
- vu : les rapports de la Commissions des finances
- attendu : que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement des fenêtres et des lucarnes des appartements du centre du village 2 et Petite-Gatillarde 1**
- **de lui octroyer à cet effet un crédit de 90'000 CHF/TTC qui sera financé par le biais du fonds de régulation**

Pour la Municipalité :

Municipale responsable :
Denise Rudaz



Le Syndic :
Serge Schmidt



La Secrétaire adjointe:
Ariane Katzarkoff

